

# Le Petit St Martinois



BONNE ET HEUREUSE ANNEE

2023

Janvier

Chères St Martinoises, chers St Martinois,

Ainsi va la vie, 2022 n'est déjà plus qu'un lointain souvenir, nous voilà de plein pied dans 2023.

2023 sera-t-elle une année où nous pourrons encore parler de respect, de bienveillance, de résilience, de tolérance ou bien ces notions vont-elles finir aux oubliettes en étant remplacées par les clashes, les petites phrases assassines, les opinions extrêmes qui n'acceptent aucune discussion, aucun compromis. Notre espace privé est envahi par le numérique où de discriminations en fausses informations, de photomontages en commentaires insultants, la violence est partout.

Notre commune, pour l'instant loin de tout cela, verra le lancement d'un investissement important à savoir l'achat d'un terrain pour la construction de commerces et notamment d'un bar que nous aimerions sous la forme d'un « bistrot de pays ». Toutefois, il ne faut pas s'attendre à ce que cette réalisation voit le jour avant 2024.

Alors, personnellement, je m'en tiendrai à mon côté positif en me disant que non, cette dégradation ne peut pas durer, que c'est juste un mauvais moment, que nos efforts pour vivre en bonne harmonie porteront leurs fruits et je vous convie à un peu de poésie dans ce monde parfois sidérant et incompréhensible.

Il y a des rêves spectaculaires  
et des rêves discrets  
Des rêves d'un instant,  
des rêves d'une vie entière  
Des rêves du dedans  
et des rêves du dehors  
Le rêve est un bourgeon  
qui annonce le printemps...

Poème de Didier JEAN

Joyeuse année 2023 pour vous et vos familles.

Joëlle Richaud

# Vie de la Commune

## Vœux du Maire

Madame le Maire et les Conseillers Municipaux ont présenté leurs vœux le 7 janvier à 16h en présence des habitants, de la Conseillère Départementale, du Président de Cotelub, de la gendarmerie, du président du syndicat de l'eau, du vice-président du syndicat d'énergie vauclusien, des maires des communes voisines et des représentants des associations. Ce moment de partage et de convivialité a été apprécié par les participants.



## Centre Socioculturel

Dans le précédent numéro du « PSM », nous vous avons indiqué que la poursuite du projet dépendrait des devis et surtout de l'obligation prévue par le code de la commande publique de conclure des marchés à prix révisibles lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la durée d'exécution des prestations d'où la demande aux acheteurs de ne pas insérer de clauses butoirs ou de sauvegarde dans leur cahier des charges.

Le prix prévisionnel a augmenté de 25 % et pour respecter les normes de sécurité il fallait également poser une borne à incendie, amener l'eau depuis l'impasse du moulin, donc traverser tout le parking d'appoint et raccorder l'assainissement à la pompe de relevage en passant par le parking du mail.

Le conseil municipal a donc décidé d'abandonner le projet en l'état.

Les études réalisées ne seront pas perdues et pourront être reprises lorsque les prix redeviendront accessibles.

## Commerces

Un accord a été trouvé avec les propriétaires du terrain destiné à recevoir des commerces, avec au minimum un bar qui pourrait être un bistrot de pays. Le dossier notarial est en cours ainsi que le bornage nécessaire.

Le financement non utilisé prévu pour le centre socioculturel sera transféré sur ce dossier.



## Route du Piémont

Les travaux de sécurisation du carrefour entre la RD91 et la RD 165 seront bientôt achevés. Le trottoir a été agrandi et pourra ainsi être utilisé par les piétons, la circulation sera possible dans les deux sens car le stationnement qui empiétait considérablement sur la voie ne sera plus possible. Cependant, quelques places de parking ont été créées de l'autre côté de la voie.



## Lotissement « Lou Couleton »



Les VRD (voirie et réseaux divers) sont en cours.

Des permis de construire ont été déposés et sont en cours de traitement par le service instructeur.

Quelques lots sont encore disponibles



## Caméras de surveillance

Plusieurs devis sont à l'étude pour la pose de caméras de surveillance. Le point de tri sélectif pourra enfin être surveillé et les personnes indécates qui laissent ce lieu dans un état lamentable pourront être identifiées et verbalisées. Le parking, la place, l'aire de jeux, seront également surveillés.

L'installation et l'utilisation des caméras sont soumises à autorisation et doivent respecter la réglementation applicable : [La vidéosurveillance – vidéoprotection sur la voie publique | CNIL](#)

## Eclairage public

Tout notre éclairage public est en leds et l'intensité lumineuse baissée de 50 % entre 0 et 5h.

Nous étudions la possibilité d'éteindre totalement l'éclairage public entre minuit et 5h dans le village et 23h et 5h dans les hameaux.

Outre la réduction de la facture, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses (oiseaux nocturnes).

Plus de 12 000 communes françaises, appliquent les directives nationales et européennes.

L'économie calculée en fonction des éléments qui ont été fournis à notre prestataire éclairage public serait de 6832,8 kW soit 785,77 €.



## L'épicerie J & J a ouvert ses portes le 24 décembre 2022



Vous y trouverez les produits de base, de la charcuterie, fruits et légumes, dépôt de pain et viennoiseries.

Vous pourrez aussi consommer sur place des formules petit-déjeuner, de la petite restauration et l'après-midi l'épicerie J & J fera également salon de thé.

Avis aux amateurs, vous serez reçus avec le sourire et avec gentillesse par Joséphine Lacroix.



## Location de la salle polyvalente

Les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2001.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, compte-tenu de l'inflation des prix de 2002 à 2022 qui s'élève à 40,5 %, les tarifs de location ont été réévalués comme suit :

Demandeurs résidant sur la commune :

- Tarif du 15 avril au 14 octobre : 110 €
- Tarif hiver du 15 octobre au 14 avril : 160 €

Demandeurs ne résidant pas sur la commune :

- Tarif été du 15 avril au 14 octobre : 200 €
- Tarif hiver du 15 octobre au 14 avril : 250 €

## Repas de Noël à l'école

Après le repas de Noël offert par la mairie, les enfants ont eu la visite du Père Noël le vendredi 16 décembre. Mais il ne leur a pas tout dit. En effet, il est revenu en catimini et a installé une maisonnette dans la cour de l'école.





## Maison ou chambre en location saisonnière

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, doit en avoir préalablement fait la déclaration :

- Soit en mairie par l'obtention du CERFA papier correspondant,
- Soit sur la plateforme <https://declaloc.fr>.

Rappel : En cas de non-déclaration, les sanctions applicables à l'hébergeur sont les suivantes :

Art. R324-1-2 : « tout contrevenant à cette obligation est susceptible de se voir appliquer une amende de catégorie 3, d'un montant maximum de 450 €. »



## Impôts sur le revenu

La Loi de finances pour 2023 (article 2) modifie le barème de l'impôt sur le revenu. Ce dernier est revalorisé à hauteur de 5,4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette revalorisation a été fixée en fonction de l'évolution des prix à la consommation, hors tabac, de 2022 par rapport à 2021 (pour une personne seule).

- |                         |      |
|-------------------------|------|
| - Jusqu'à 10 777 €      | 0    |
| - De 10 778 à 27 478 €  | 11 % |
| - De 27 479 à 78 570 €  | 30 % |
| - De 78 571 à 168 994 € | 41 % |
| - Supérieur à 168 995 € | 45 % |

## Augmentations à prévoir en 2023...

- 15 % sur l'électricité
- 25 % sur les plaquettes de bois (+ 8,87 % en 2022)
- La hausse des carburants
- La hausse des opérations postales
- La hausse des travaux d'investissement.



## Stationnement gênant

De nombreuses places de parking ont été aménagées dans tout le village. Merci de les utiliser afin de ne pas gêner la circulation des autres usagers et des piétons qui doivent parfois se déplacer sur la route, parce que les véhicules sont ... sur le trottoir.



**Il est formellement interdit de stationner le long des bancs qui séparent la place de la Fontaine et le cours du Mont Libre ainsi que sous le panneau « stationnement interdit 40 et 50 m »**

**Les cars ne peuvent plus tourner et parfois le chauffeur est obligé de klaxonner de longues minutes ou de changer son parcours alors qu'il est minuté.**

# Vie sociale & associative

## Le Comité Communal d'Action Sociale

### Halloween



Sorcières et Sorciers étaient présents le 31 octobre pour fêter Halloween à Saint-Martin de la Brasque.

Après une déambulation très festive, animée par le groupe Batucalub, dans les rues du village, les enfants ont écouté une histoire de sorcière racontée par Stéphanie. Un goûter a clôturé cette sympathique manifestation.



### Fête des Lumières



Les rues du village ont vu défiler le « roboled » suivis par les enfants intrigués par ce personnage puis ils ont été émerveillés par le cracheur de feu.

Parents et enfants ont pu se réchauffer avec les Pizzas du Luberon, du vin chaud et des jus de fruit.



### Repas des Aînés



C'est encore le CCAS qui a convié, les aînés au repas de Noël, en lieu et place du colis.

Excellent repas servi par le restaurant O'Mirail.

Certains gourmands se sont dit prêts à s'inscrire déjà pour l'année prochaine.



### Bibliothèque de St Martin

Cette année encore, la bibliothèque reste accessible sur rendez-vous individuels.

Le bibliobus est passé en novembre, les rayons regorgent d'ouvrages récents.

Il y en a pour tous les goûts. : [Biblio.stmartin@gmail.com](mailto:Biblio.stmartin@gmail.com)



## Les Enfants d'Abord et le Marché de Noël

L'association remercie à tous les contributeurs pour ce 5ème Marché de Noël qui, grâce à son report, a finalement bénéficié d'un temps magnifique et d'une belle fréquentation ! Pour preuve la bonne humeur et les sourires présents sur les visages des plus petits comme des plus grands.

Pour cette nouvelle année, seront proposés très prochainement un vide-greniers et une journée autour du jeu et du livre dans le mois de mai.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous avez des suggestions : [:lesenfantsdabordensudlub@gmail.com](mailto:lesenfantsdabordensudlub@gmail.com)



## AGV Saint-Martin – La Motte : Forme & Santé

Après le 1er cours de marche active de l'année 2023, les adhérents ont fêté, en ce 2 janvier, la reprise de l'année sportive 2023.

De nombreux cours, tous différents, en salle ou en extérieur, ainsi que des randonnées pédestres sont à votre disposition :

Contact : Claude Sabart 06 08 86 16 35  
ou [emiga.com@wanadoo.fr](mailto:emiga.com@wanadoo.fr)



*Après l'effort, le réconfort sous le soleil et dans un cadre magnifique !*

## Marché Paysan

Le premier marché 2023 reprendra le dimanche 30 avril et se terminera le 29 octobre ou le 5 novembre. C'est un événement très attendu pour la convivialité qu'il génère mais aussi parce que c'est l'annonce des beaux jours.



## CS2

Le CS2 propose toute l'année en période scolaire des cours de théâtre et d'art plastique pour les enfants ainsi que des cours de Pilates et des ateliers de peinture acrylique et technique mixte pour les adultes.

Pendant les vacances scolaires, sauf si la mairie doit disposer de la salle polyvalente, vous pouvez inscrire vos enfants à des stages danse adaptés à leur âge et leur niveau. Nous avons à cœur de partager ensemble des moments de vie ; nous proposons des ateliers danse parents/enfants en duo/trio (le 2ème mercredi de chaque mois de 16h30 à 17h30) ainsi que des après-midis conviviaux autour de jeux de société avec le partage de collations (le 3ème samedi de chaque mois de 16h à 19h lorsque la salle polyvalente n'est pas louée), un moment idéal pour créer du lien.

Pour 2023, laissez place à votre créativité ! vous pouvez nous rejoindre pour des ateliers peintures (les mardis de 13h à 17h), pour une danse en duo avec votre enfant ou petit enfant, ou encore partager un jeu de société avec les habitants du coin.

Adhésion : 10€/famille /Inscription à tout moment / Dès janvier -30 % sur la cotisation annuelle.

Rejoignez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/531304998741027/>



Contact : [asso.cs2@gmail.com](mailto:asso.cs2@gmail.com)

06.64.71.87.08 (Lilas) 06.31.32.84.58 (Julie) 06.51.93.25.65 (Dorine)

## La Boule St Martin

Les qualifications pour le championnat de France de triplète mixte (2 hommes/1 femme) seront organisées à St Martin de la Brasque les 25 et 26 mars 2023.

Après le succès par la 1ère édition du concours des sponsors 2022, une deuxième édition sera programmée en septembre, un samedi (date à définir)



et 26

## Associations et subventions

Les demandes de subvention sont à faire sur le CERFA 12156\*05 et à déposer en mairie au plus tard le 28 février 2023

Il faut que l'association soit déclarée et dispose d'un n° Siret Documents à fournir :

- Bilan
- Compte de résultat
- Relevés de compte (recommandés mais pas exigés)

The image shows a screenshot of a web browser displaying the CERFA 12156\*05 form titled 'ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S) Formulaire unique'. The form includes fields for 'Titulaire', 'Fonction - Rattachement', 'Droit', and 'Période'. Below these fields, there is a table with columns for 'Titulaire', 'Fonction - Rattachement', 'Droit', and 'Période'. The table contains the following information:

Titulaire	Fonction - Rattachement	Droit	Période
en numéraire (argent)	première demande	fonctionnement global	annuelle ou pluriannuelle
en nature	renouvellement (ou prorogation)	projet(s) spécifique(s)	pluriannuelle



# Environnement & Sécurité

## Info sécheresse

La préfecture de Vaucluse vient de lever les restrictions sécheresse sur l'ensemble du département.

En 2022, le Vaucluse a fait face à une situation météorologique exceptionnelle, cumulant un déficit pluviométrique printanier record depuis 1967 et une température correspondant à l'année la plus chaude depuis 62 ans.



## Nettoyons le Sud »

L'opération initialement programmée le 22 octobre 2022 (Cf. PSM de septembre 2022), a été reportée au **15 avril 2023** (sur l'ensemble du territoire).

À l'heure actuelle, la région travaille activement à la mise en place de ce projet d'envergure afin de proposer une opération « clé en main », avec l'appui d'un partenaire qui maîtrise parfaitement ce type de manifestation. En début d'année, nous serons sollicités afin de déterminer le point de collecte et informés des dates clés.



Merci d'avance pour votre engagement à nos côtés dans ce nouveau projet pour l'environnement et l'avenir de notre région.

## Attention : animaux fragiles !



Les canards ne mangent pas de pain. La consommation de cet aliment leur cause des problèmes de santé et perturbe l'équilibre environnemental. Les oiseaux, les canards, les oies et les cygnes n'ont pas un appareil digestif adapté à la digestion du pain. Sa consommation peut même provoquer leur mort.

Les hérissons ne supportent pas le lait et la période des portées (à l'automne) est dangereuse à cause des machines du jardin (débroussailleuse, tondeuse...). Il ne faut surtout pas déranger une mère hérissonne. Eloignez-vous doucement, laissez à sa portée de la nourriture pour chaton (riche en calcium) et de l'eau. Ne prenez pas les bébés dans la main car ils sont extrêmement fragiles.

## Foncier Agricole : un joyau à préserver sur le long terme

Le marché du foncier agricole demeure très dynamique notamment sur les terres possédant une maison susceptible d'être transformée en résidence secondaire.

La SAFER reste très vigilante pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs aux projets toujours plus écoresponsables.

Ces dernières années, certains acheteurs et vendeurs échappaient à son contrôle non pas en cédant des terrains, mais des parts sociales. Désormais la SAFER peut se saisir de ce type de transactions, analyser le dossier pour le transmettre au préfet qui accordera ou pas son agrément. La SAFER reste très préoccupée par le renouvellement des générations.



Toutes les actions de cet organisme public restent sous-tendues par le dérèglement climatique. Si la SAFER participe activement à la plantation de haies, aujourd'hui ses conseillers veillent particulièrement à la qualité agro écologique des projets de reprise, qu'il s'agisse de terres agricoles ou de forêts.

## La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, cette démarche consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville.

Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Donc pour notre commune 50 % de zéro.

## Débroussaillage

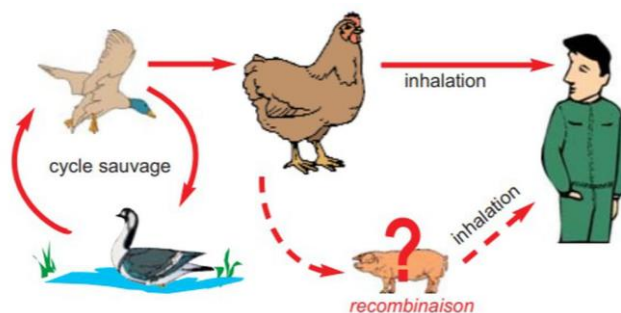
Suite aux nombreux feux qui ont eu lieu durant l'été 2022, le CCFF a initié une campagne d'information afin de rappeler la réglementation applicable (voir ci-dessous). Meri de leur réserver le meilleur accueil !

Pour rappel, **les feux sont interdits en forêt, toute l'année, ainsi que fumer et jeter des mégots** ou tout autre objet incandescent et au bord des voies qui les traversent

Il est également interdit de faire du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des bois, forêts, plantations, landes et maquis (y compris sous forme de barbecues « mobiles »).

## Grippe aviaire

La grippe aviaire a été détectée en Vaucluse au niveau des communes d'Althen les Paluds, Bédarrides, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Sorgues.





## Etat- Civil

### Décès :

GINETTE COURTIN épouse FAVRE le 09/12/2022 – 93 ans –

RAYMOND MICHEL le 20/12/2022 – 85 ans -

## Contacts & Informations administratives

**Secrétariat** : ouvert de 8h/12h du lundi au vendredi et de 13 h 30 à 17 h 00 le vendredi

Tél : 04 90 77 61 02 de 8h à 12h – Courriel : [mairiestmartin3@orange.fr](mailto:mairiestmartin3@orange.fr)

Procès-verbaux des conseils municipaux consultables en mairie ou sur

[www.saintmartindelabrasque.com](http://www.saintmartindelabrasque.com)

**Conseils municipaux** : 13/02 – 13/03 – 17/04 – 15/05 – 12/06 sauf modification de dernière minute.

**Conseils communautaires** : 02/02 – 23/02 – 16/03 – 06/04 – 04/05 – 15/06 – 13/07 -

**Architecte conseil** : permanences les 13/01, 27/01, 10/02 et 24/02 à 15h30 en mairie- 04 90 77 61 02 -

**Conseillère Départementale** : Noëlle Trinquier : RDV au 07 86 91 76 64 – Elle sera présente en mairie le 18 janvier de 9 à 10 h

**Député** : Jean-François Lovisolo RDV au 06 61 91 74 10 – [jean-francois.lovisolo@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-francois.lovisolo@assemblee-nationale.fr) - Permanence le 20/01/23 de 14h30 à 15h30 à Peypin d'Aigues

**Messe à St Martin** : 22/01 – 19/02 – 19/03 – à 9h.

**Prochaine parution du PSM** : mai 2023

**Date limite pour remise de vos articles** : 28 avril

### Carte Nationale d'Identité – Passeport

- Faire une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) accessible à l'adresse : <https://ants.gouv.fr>
- Se créer un compte sur le site et suivre les différentes étapes.
- Imprimer la pré-demande et prendre rendez-vous à la mairie de Pertuis ou d'Apt.

Autres démarches à faire en ligne sur [service.public.fr](http://service.public.fr)

- Changement d'adresse en ligne
- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit
- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales
- Signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval)
- Demander le certificat de situation administrative d'un véhicule d'occasion (HistoVec)
- Calcul du prélèvement à la source
- Achat en ligne du timbre fiscal - Passeport
- Permis de conduire : consulter ses points et ses relevés (Télépoints)
- Refaire sa carte grise (perte, vol ou détérioration)

## Compostez prochainement vos biodéchets sur votre territoire !



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les villes doivent proposer à leurs habitants une solution de tri pour leurs biodéchets.

### LES BIODÉCHETS ?

Ce sont les épluchures des fruits et légumes, le marc de café et les coquilles d'œufs.

**POURQUOI ET COMMENT LES TRIER ?  
COMMENT UTILISER LE COMPOST ET  
POUR QUELS RÉSULTATS ?**

### COMPOSTEUR INDIVIDUEL

**VOUS AVEZ UN JARDIN OU UNE MAISON AVEC UN EXTÉRIEUR ? OPTEZ POUR LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL !**

Un conseil, une info  
04 86 78 00 45



**COTELUB VOUS AIDE AU COMPOSTAGE ET VOUS OFFRE UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL EN BOIS**

Pour vous le procurer, rendez-vous sur [www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr) pour en faire la demande. Vous pourrez venir récupérer votre composteur individuel soit au Pôle Environnement, soit dans votre commune, et le monter dans votre jardin à l'aide de la notice fournie.

### CHOISISSEZ UN ENDROIT ADÉQUAT OÙ INSTALLER VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

- Le principe est le même que pour les composteurs collectifs : récoltez vos épluchures et jetez-les directement dans votre composteur individuel.
- Laissez par la suite vos biodéchets se décomposer
- Vous pourrez ainsi récolter votre fertilisant naturel et vous en servir directement pour votre jardin ou vos plantes.

**Plus besoin de se déplacer, vous pouvez faire votre propre compost directement dans votre jardin pour le grand plaisir de vos terres !**

**ALORS, COMPOSTEZ POUR PLANTER !**  
[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)



### COMPOSTEURS COLLECTIFS

**DÉPOSEZ VOS BIODÉCHETS DANS LES COMPOSTEURS COLLECTIFS PRÈS DE CHEZ VOUS !**



### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Munissez-vous de vos épluchures de fruits et légumes, marc de café et coquilles d'œufs, et rendez-vous au composteur collectif le plus proche de chez vous.

### COMMENT ACCUEILLIR UN COMPOSTEUR COLLECTIF PRÈS DE CHEZ MOI ?

Un conseil, une info  
04 86 78 00 45



**ALORS, COMPOSTEZ POUR PLANTER !**  
[www.cotelub.fr](http://www.cotelub.fr)

